

Du dimanche 16 juin 1602  
au temple, après le second  
prêche, après l'invocation du  
nom de Dieu, présent ci-dessus

propose et les anciens de La Gache et La-  
roque qu'ils ont appelé Me Andre Galoubier

Au même instant s'est présenté Laurent  
Parran jeune lequel a été censuré de la  
vie dévolue qu'il mène, spécialement  
de sa paillardise qu'il a commis ces jours  
passés avec une putain qu'il a entretenue  
et conduite à Montpellier et autres lieux  
avec le fils de sire Goffre.

A cette cause avec et avec monseigneur de St  
Massal se sont battus à cause de la dite putain.  
Délibéré en ces lieux, Le Sieur de St Massal sera  
appelé pour être censuré de la paillardise  
et débat

Délibéré, le Sieur Parran demandera pardon à  
Dieu et à la présente compagnie ensemble, à son  
père et à sa mère Les genoux à terre  
a promis d'être plus sage et de n'y  
retourner plus

Langs Du dimanche 16 Juin 1602  
au temple apres le second  
preche apres l'invocation du  
nom de dieu present ci-dessus  
proposé & les anciens de La gache & La-  
roque qui ont appelle mesd'andré galoubier

A mesme instant cest present Laurent  
parran jeune lequel a esté censuré de la  
vie desolue quil mène & spécialement  
de sa paillardise quil a commis ces jours  
passés avec une putain quil a entretenue  
& conduite a montpellier & autres lieux  
avec le filz de sire goffre

Il a esté cause & se sont battus de s't  
massal se sont battus a cause de ladite putain

Délibéré & les sieurs de s't massal sera  
appelle pour estre censuré de la dite paillardise  
& débat

Délibéré & les parran demandera pardon a  
dieu & a la prest compagnie ensemble a soy  
pour ce sa mère les genoux a terre  
a promis d'estre plus sage & de n'y  
retourner plus